

- conseil d'administration du 8 octobre 2010 -

RESOLUTION CA n°39-2010.
**DEFINITION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT
DES BIENS IMMOBILISES ACQUIS PAR
L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Vu le décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles, R.331-23, R.331-38, R.331-41, R.331-42,

Vu l'instruction codificatrice M9.1 portant réglementation financière des établissements publics administratifs,

Vu la résolution CA n°2003-09 du 5 novembre 2003 fixant la durée des amortissements du Parc National des Pyrénées,

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées et conformément au processus en cours dans l'ensemble des établissements publics en charge des parcs nationaux,

définit dans le tableau annexé, les durées d'amortissements des biens immobilisés, acquis par l'établissement public du Parc National des Pyrénées à compter du 1er janvier 2011.

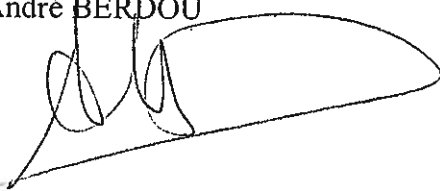
La présente délibération abroge celle adoptée par le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, sous la référence CA n°2003 - 09, en date du 5 novembre 2003.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 8 octobre 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON



**DEFINITION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT
DES BIENS IMMOBILISES ACQUIS PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2011**

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement proposée	Compte d'amortissement
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
203	Recherche et développement	5 ans	2803
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...		
2053	Logiciels	3 ans	28053
2058	Autres	5 ans	28058
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
211	Terrains		
2111	Terrains nus acquis, affectés ou remis en dotation		
2112	Terrains aménagés acquis, affectés ou remis en dotation		
2115	Terrains bâtis acquis, affectés ou remis en dotation		
212	Agencements- aménagements de terrains		
213	Constructions		
2131	Bâtiments (<i>immeubles d'habitation</i>)	30 ans	28131
2131	Bâtiments (<i>constructions légères</i>)	20 ans	28131
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	28135
215	Installations techniques, matériels et outillages		

2153	Installations spécifiques	10 ans	28153
2154	Matériels	10 ans	28154
2155	Outils	5 ans	28155
216	Collections	10 ans	2816
218	Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	5 ans	28181
2182	Matériel de transport	5 ans	28182
2183	Matériel de bureau et informatique	3 ans	28183
2184	Mobilier	10 ans	28184
2185	Cheptel	1 an	28185
2188	Matériel divers	5 ans	28188